



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

CNASEA

Question écrite n° 56763

Texte de la question

M Roland Nungesser appelle l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur le projet de delocalisation du Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles. Cette decision, si elle etait maintenue, frapperait gravement le personnel du CNASEA En effet, pres de 300 reclassements seraient a prévoir en region parisienne. Or, l'etablissement est deja delocalise dans divers departements, le siege ne comprenant que 15 p 100 des effectifs. Il lui demande donc de reexaminer, compte tenu de ces donnees, le projet de delocalisation du Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles.

Texte de la réponse

Reponse. - La decision de modifier le lieu d'implantation du siege du CNASEA s'inscrit dans une politique visant a mieux repartir sur le territoire les services dont les activites peuvent s'exercer sans difficulte technique majeure hors de la region parisienne. Le gouvernement est pleinement conscient des difficultes professionnelles et personnelles qui peuvent resulter de ces transferts pour les agents concernes et leurs familles. C'est pourquoi les departements s'effectueront uniquement sur la base du volontariat et des propositions de reclassement seront faites a ceux qui ne souhaiteront pas partir. S'agissant du CNASEA, l'application de cette derniere disposition rend necessaire la modification du statut du personnel au prealable. Celle-ci est en cours actuellement et devrait aboutir prochainement.

Données clés

Auteur : [M. Nungesser Roland](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56763

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 avril 1992, page 1856